

Le SGFOAF condamne la décision de Myriam El Khomri

Bureau Central, le 9 août 2016

Tout juste arrivé du Japon, Manuel Valls avait déjà condamné nos collègues en indiquant « des agissements de voyous ». Le ton était donné.

L'arbitraire ne nous étonne pas d'un gouvernement qui ne montre guère d'intérêt pour la classe ouvrière et les salariés en lutte qui défendent leurs emplois et leurs acquis !

L'Inspectrice du travail, sur les bases d'une enquête rigoureuse, avait invalidé le licenciement de Vincent Martinez, délégué CGT. La Direction d'Air France a amené le dossier devant le Ministre du travail, Madame Myriam El Khomri qui a désavoué la décision de l'Inspectrice du travail.

Comme pour tous les mauvais coups, les dirigeants imposent leurs décisions en été ! Hasard du calendrier, cette décision intervient le jour de la publication au Journal Officiel de la Loi Travail.

La fracture entre ce gouvernement et les salariés se creusent, mais peuvent-ils comprendre la détresse de ce qui se joue aujourd'hui en France ? Peuvent-ils comprendre ceux qui se lèvent tôt ? Dans leur tour d'ivoire aux salons feutrés insonorisés des cris du peuple par d'épaisses couches de privilèges et d'avantages, ils jugent ! Ils jugent, la mâchoire serrée, le menton levé et le port altier comme pour nous faire oublier leurs pères condamnés et les différentes affaires qui entachent la classe politique.

Monsieur Valls, nous n'avons pas la même définition de ce qu'est un voyou !

FO appelle à manifester les 27 et 28 septembre 2016 devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny afin d'obtenir la relaxe des 16 collègues injustement incriminés.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général